

Le lundi 16 septembre deux mille treize, à 18 H 30, les Conseillers Municipaux se sont réunis en leur lieu habituel sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY, suite à la convocation envoyée le 09 septembre 2013.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Catherine VEROVE, Martine BIGOT, Messieurs Marc BOUTROY, Didier HAMY, Louis KALTENBACH, Bruno FLAMENT, Mr William ALLART

ETAIT ABSENT EXCUSE : Monsieur Sébastien CHENAULT.

La séance a été ouverte par Monsieur Marc BOUTROY, Maire.

Le compte rendu de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité des présents.

Achat d'une saleuse

L'année dernière une petite saleuse a été achetée, cependant cette dernière ne correspondant pas à nos besoins, Monsieur le Maire propose d'en racheter une plus spécifique pour nos tâches de salage d'un montant de 4 103.56€ TTC. La petite saleuse sera donc revendue aux Ets Bonningues Plaisance pour un montant de 950€ TTC.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Acquisition de 1 000 m² de terrain à Mr et Mme Vieillard

Délibération pour la signature de l'acte, le règlement en principal plus les frais

Le PLU étant approuvé, l'emplacement réservé est levé.

Un bornage ainsi qu'une numérotation ont été effectués. Donc plus rien ne s'oppose à la signature de l'acte d'acquisition entre Mr et Mme Vieillard et la Commune d'Escalles.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte et à payer.

Travaux de viabilisation du terrain derrière l'école

La société SEMPACO travaille sur ce projet.

Achat d'un giro broyeur

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que pour soulager le tracteur tondeuse de la Commune, un giro broyeur a été acheté à la Commune de Les Attaques pour un montant de 500.00€.

Adopté à l'unanimité.

Travaux de la rue Le Cap

Et proposition sur la RD 243 à la sortie du village

Un devis a été fait par de la société COLAS.

Ces travaux s'élèvent pour un montant de 12401.66€ HT.

Considérant que ces travaux seront financés en partie par l'Etat et le Conseil Général l'Assemblée émet un avis favorable pour qu'ils soient réalisés.

Travaux Route de Ramsault

Ouverture des plis et attribution du marché

La CCSOC se charge de la création d'un fossé route de Ramsault, en effet, durant les fortes pluies cette route est inondée de part et d'autre.

D'où la nécessité de créer un fossé afin de dévier cette eau de pluie.

Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offre demandé, à savoir MARMIN et LEROY TP.

	HT	TTC
- LEROY TP à Escoeuilles pour	38 747.50€	46 342.01€
- TP MARMIN à CALAIS pour	38 466.39€	46 005.80€

A l'unanimité l'Assemblée a décidé de confier les travaux à TP Marmin entreprise moins disante.

Acquisition et aménagement divers à l'école

L'école s'est vue attribuer un nouvel ordinateur, celui-ci, après la mise au point de code par « orange » est fonctionnel.

De plus, un vidéo projecteur a été installé au plafond de la classe par les soins de SPENCER à Guines ainsi qu'un écran déroulant.

La professeur des écoles souhaitait également une mini chaîne HI FI, l'exemple proposé ne semble pas suffisant en puissance.

Nous allons donc voir pour en commander un plus adéquat qui pourrait servir également à la Mairie.

Consultation en vue de l'obtention d'un prêt prévu au BP

Une consultation est lancée auprès du CA et de la Caisse d'épargne de LILLE afin de solliciter un emprunt.

Celui-ci s'élèverait pour un montant de 30 000€ avec une périodicité trimestrielle avec la mise en disposition des fonds pour le 15 novembre 2013.

Modifications des statuts de la FDE

Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve la modification des statuts de la FDE portant notamment sur le mode d'élection des représentants et des délégués.

Délibérations modificatives

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que vu le montant des travaux envisagés, il faut prévoir plusieurs décisions modificatives, soit :

- Fonct. Dépenses au 61523 = - 20 800.00 €
- Fonct. Dépenses au 023 = + 20 800.00 €
- Invest. Recettes au 021 = + 20 800.00 €
- Invest. Dépenses au 2182 Opération 101 = + 800.00 €
- Invest. Dépenses au 2151 Opération 110 = + 20 000.00 €
- Fonct. Dépenses au 022 = - 2000.00 €
- Fonct. Dépenses au 60621 = + 500.00 €
- Fonct. Dépenses au 61558 = + 1000.00 €
- Fonct. Dépenses au 625 = + 500.00 €

Aménagement de la zone AU

Cela ne bouge pas.

Avis sur le scott

Après avoir fait un exposé sur le contenu du SCOTT, l'Assemblée à l'unanimité des présents émet un avis défavorable sur ce projet du SCOTT.

Attribution NBI (10 points) Melle VEROVE Aline

Considérant l'ancienneté et la valeur du travail de Madame VEROVE Aline, une attribution de 10 points de NBI a été versée à partir du mois de septembre 2013 sur la paye de celle-ci.

Questions diverses

Néant.

Fin de la séance à 20h45.